

IDENTIFICATION PERSONNELLE

Un individu est identifié personnellement lorsqu'il est possible de constater que cette personne précise se trouvait à une heure précise à un endroit précis. Cet individu peut être identifié via un marquage lié à la personne (p. ex. le numéro d'immatriculation du véhicule). L'utilisateur de la caméra de chasse est tenu d'éviter impérativement l'identification de personnes.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE ET LIEU DE TRAVAIL

En Allemagne, la surveillance du lieu de travail est soumise à des conditions particulièrement strictes. Les employeurs doivent renoncer à utiliser des caméras de surveillance sur le lieu de travail tant qu'il existe des risques de violation de la législation.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE ET CIRCULATION ROUTIÈRE

Cas des caméras de surveillance avec vue sur la circulation routière : il est recommandé de configurer le lieu où figurent les caméras de chasse et le cadrage de sorte que les prises ne permettent pas d'identifier les usagers de la route par leur numéro d'immatriculation. Les inscriptions figurant sur les véhicules peuvent permettre d'identifier les usagers de la route.

OBLIGATION D'INFORMATION

Une caméra de chasse doit comporter sur toutes les voies donnant accès à la zone d'enregistrement une mention indiquant que les individus peuvent être personnellement identifiés. Le passant doit être aussi informé qu'en pénétrant dans la zone d'enregistrement, il accepte que des photos soient prises et qu'en cas de non-consentement, il peut éviter d'être pris en photo en ne pénétrant pas dans ledit espace. Il convient ici de respecter le caractère volontaire de cette déclaration. Sans ce caractère volontaire, il n'existe aucun consentement effectif dès lors que le piège photographique se situe à un endroit où doit passer la personne concernée pour se rendre à un endroit (p. ex. à l'entrée d'un site touristique).

REMARQUES RELATIVES À LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE

Par la présente, MINOX GmbH déclare que l'appareil MINOX DTC respecte les directives suivantes : L'intégralité du texte de déclaration de conformité UE figure à l'adresse suivante : www.minox.com (Support > Downloads)

**ÉLIMINATION****Élimination de l'emballage**

Élimine l'emballage en faisant le tri. Mets la cartouche et le carton avec les vieux papiers, et les films plastiques à la collecte de matières recyclables.

**Élimination de la caméra de chasse**

(applicable dans l'Union européenne et dans d'autres États européens ayant des systèmes de tri des matières recyclables)

Les appareils anciens ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers !

Le consommateur est tenu de jeter la caméra de chasse qui ne peut plus être utilisée avec les appareils anciens et non avec les déchets ménagers (p. ex. à un point de collecte de sa commune/quartier). Cette forme de tri garantit que les appareils anciens sont correctement recyclés et n'ont pas d'impacts négatifs sur l'environnement. Les appareils électriques sont donc marqués du symbole ci-contre.

Tous les appareils ayant ce symbole sont soumis à la directive 2012/19/UE.

**Les batteries et les accumulateurs ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers !**

En tant que consommateur, la loi t'oblige à déposer les batteries et les accumulateurs contenant ou non des substances nocives* à un point de collecte situé dans ta commune / ton quartier ou à un point de vente pour qu'ils puissent être éliminés dans le respect de l'environnement.



* marquage : Cd = Cadmium, Hg = Mercure, Pb = Plomb

CONDITIONS DE GARANTIE

En achetant cet appareil MINOX DTC, vous avez en main un produit fabriqué et contrôlé selon des critères de qualité particulièrement stricts. Nous endosons la garantie légale s'appliquant à ce produit (2 ans) à compte du jour où le produit est vendu par un revendeur agréé dans les conditions consultables dans le mode d'emploi détaillé.

PROTECTION DES DONNÉES

Veillez respecter impérativement les droits des personnes de votre entourage lorsque vous posez l'appareil MINOX DTC.

Vous ne devez en aucun cas poser la caméra de chasse de sorte que des personnes arrivent accidentellement dans la zone de capture de l'appareil et qu'elles puissent être identifiées de n'importe quelle manière. Cette condition s'applique aussi aux prises permettant d'identifier les immatriculations de véhicule.

Sur le principe, les espaces accessibles au public (voies de circulation, trottoirs, parkings, etc.) ne doivent pas être surveillés par des particuliers.

Vous ne pouvez utiliser en aucun cas la caméra de chasse pour surveiller des employés.

Les photos ou les vidéos de personnes prises et n'ayant pas donné leur accord en la matière doivent être effacées dans les plus brefs délais.

Si vous utilisez la caméra de chasse pour protéger un endroit ou pour résoudre des cas d'infractions ou de délits, vous devez vous assurer que seul un auteur est pris et non les personnes non impliquées.

UTILISATION CONFORME

La caméra de chasse MINOX DTC peut être utilisée pour la prise automatique de photos et de vidéos sous format numérique à titre de surveillance interne et externe. La caméra est équipée d'un indicateur de mouvement utilisé pour la prise automatique.

La caméra de chasse est uniquement destinée à être utilisée dans le domaine privée et non commercial.

En cas d'utilisation non conforme, veuillez noter que la responsabilité juridique s'éteint ; vous trouverez des informations à ce sujet dans le mode d'emploi.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Consignes de sécurité

L'utilisation de ce produit constitue un risque pour les enfants et les personnes ayant un handicap physique, sensoriel ou mental (p. ex. les personnes partiellement handicapées, les personnes âgées avec des capacités physiques et des facultés mentales moindres), n'ayant jamais utilisé la caméra ou ne sachant pas s'en servir (p. ex. les enfants plus âgés).

- Cette caméra de chasse peut être utilisée par des enfants de 14 ans et plus. Le produit ne doit pas être nettoyé et entretenu par des enfants non surveillés.
- L'emballage n'est pas un jouet. Ne laisse pas les enfants jouer avec le film de l'emballage. Ils pourraient se coincer dans l'emballage ou s'étouffer en jouant.
- Veille à ce que les enfants ne jouent pas avec de petites pièces (carte-mémoire, batteries/accumulateurs). Consulte immédiatement un médecin si tu suspectes qu'une petite pièce a été ingérée.
- Range les petites pièces pour que les enfants et les animaux ne puissent pas y avoir accès.



Risque de blessure !

Une utilisation inappropriée de la caméra de chasse peut entraîner des blessures.

- Fixe fermement le support de montage au plafond ou au mur en suivant les indications de positionnement (voir chapitre « Utilisation du support de montage »).
- Amarre fermement la courroie de fixation en suivant les consignes de fixation (voir chapitre « Amarrage de la courroie de fixation »). La courroie de fixation peut par exemple être amarrée à un arbre.
- Utilise uniquement un adaptateur réseau (non inclus) ayant la tension d'entrée indiquée sur la plaque signalétique (6 V et au moins 2 A). N'utilise pas l'adaptateur réseau en cas d'intempéries. Suis le mode d'emploi de l'adaptateur réseau.
- Retire immédiatement les batteries/accumulateurs et éventuellement l'adaptateur réseau si tu constates des bruits ou des odeurs inhabituels et si de la fumée sort du boîtier de la caméra de chasse.



Risque de dommages matériels !

Une utilisation inappropriée peut endommager la caméra de chasse.

- Ne pose jamais la caméra de chasse sur ou à proximité de surfaces chaudes (p. ex. sur des plaques de cuisson, etc.).
- N'expose jamais la caméra de chasse à une forte température (chauffage, etc.).
- Ne remplis jamais la caméra de chasse avec du liquide.
- N'utilise pas de nettoyeur à vapeur pour nettoyer la caméra de chasse.
- N'utilise plus la caméra de chasse si ses parties en plastique ou en métal sont fissurées, fêlées ou déformées.
- Manipule la caméra de chasse avec prudence. Les impacts, les coups ou les chocs peuvent endommager la caméra de chasse.

- La caméra de chasse possède le type de protection IP66. L'appareil est hermétique (capuchon de protection monté) et est donc protégé de la poussière et des projections d'eau. Il peut être utilisé à l'extérieur. Ne plonge jamais la caméra de chasse dans l'eau ou dans d'autres liquides.
- Ne mets aucun objet rempli de liquide sur l'appareil (p. ex. un vase) quand il est connecté à l'adaptateur réseau, quand le capuchon de protection n'est pas correctement fermé ou quand la caméra de chasse est ouverte.
- N'exerce pas de pression sur l'écran de la caméra de chasse. Tu risques de l'endommager.
- Une caméra de chasse raccordée à des appareils multimédia ou à un adaptateur réseau externe doit être uniquement utilisée à l'intérieur et ne doit pas être en contact avec des gouttes d'eau ou avec des projections d'eau.
- Retire les batteries/accumulateurs si tu n'utilises pas la caméra de chasse sur une période prolongée. Les batteries/accumulateurs perdant de leur contenu risquent en effet d'endommager l'appareil.
- Utilise la caméra de chasse uniquement dans une plage de températures allant de -20°C à +40°C. La caméra de chasse peut être utilisée sous un climat tropical.
- Ne modifie pas la caméra de chasse.
- Les LED infrarouges ne sont pas remplaçables.
- Ne place aucune source de feu non protégée (p. ex. une bougie allumée) sur ou à proximité de la caméra de chasse.
- Maintiens la caméra de chasse à l'écart des sources de flamme non protégées et des surfaces chaudes.
- N'ouvre jamais le boîtier, mais confie la réparation à des spécialistes. Consulte un atelier spécialisé. L'utilisateur ne peut prétendre à des demandes de dédommagement et de garantie s'il a effectué les réparations par lui-même, s'il a raccordé la caméra de chasse de façon inappropriée ou s'il ne l'a pas utilisée correctement.
- N'utilise pas la caméra de chasse si elle présente des dommages ou des défauts visibles.
- En cas de non-utilisation, nettoie la caméra de chasse ou en cas de dysfonctionnement, désactive-la systématiquement et retire les batteries/accumulateurs. Débranche tous les éléments de connexion.
- En cas de problèmes causés par des décharges statiques, débranche et rebranche l'appareil au bout de 10 secondes environ.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ RELATIVES À LA BATTERIE/ACCUMULATEUR

Risque d'explosion !

Les batteries/accumulateurs utilisés de façon inappropriée peuvent fuir et déclencher un incendie ou une explosion.

- Utilise exclusivement des batteries de même type ou équivalent recommandées par le fabricant.
- Remplace toujours l'intégralité du bloc de piles/accumulateurs. Ne mélange jamais des batteries ou des accumulateurs anciens et neufs ayant un niveau de charge différent.
- Ne démonte pas les batteries/accumulateurs. Ne les court-circuite pas et ne recharge pas des batteries non-rechargeables.
- Retire les batteries/accumulateurs usagés de la caméra de chasse.



- Respecte la polarité des batteries/accumulateurs au moment de les insérer. La polarité est indiquée dans le compartiment des batteries. Une installation inappropriée peut endommager la caméra de chasse.
- Conserve les batteries/accumulateurs dans un lieu frais et sec. N'expose pas les batteries/accumulateurs à une chaleur excessive (p. ex. aux rayons directs du soleil) et ne les mets pas au feu.

Risque pour la santé !

Une utilisation inappropriée des batteries/accumulateurs peut entraîner des blessures.

- Conserve hors de portée des enfants et des animaux domestiques les batteries/accumulateurs neufs mais aussi usagés.
- Consulte immédiatement un médecin si tu suspectes qu'une batterie/accumulateur a été ingéré ou d'une autre manière, a pu pénétrer dans le corps de la personne concernée.
- Ne touche les batteries/accumulateurs usagés qu'avec des gants et jette-les de façon conforme.
- Si l'acide de la pile entre en contact avec la peau, nettoie avec une grande quantité d'eau et de savon.
- Évite que l'acide des piles n'entre en contact avec les yeux. Si l'acide de la pile pénètre dans les yeux, rince à l'eau et consulte immédiatement un médecin.
- Retire les piles/accumulateurs avant de jeter la caméra de chasse.



INFRACTIONS POSSIBLES

Lorsque tu utilises la caméra de chasse, respecte les consignes suivantes :

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute personne a, par définition, un droit à l'image. En vertu de la loi sur la propriété intellectuelle, des images peuvent être publiées sans l'accord des personnes concernées si ces dernières figurent seulement en arrière-plan à côté de paysage ou d'autres lieux. Le fait de savoir si une personne fait seulement partie de l'arrière-plan dépend des conditions liées au cas précis. Pour des questions de sécurité juridique, cette mention doit figurer sur la caméra de chasse dans tous les cas où il est possible de prendre des photos faisant référence à des personnes identifiables (voir aussi section « Obligation d'information »).

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les images affichées ne doivent pas constituer une violation de la vie privée d'autrui. N'oriente pas ta caméra de chasse vers le jardin ou sur la porte d'entrée des logements de ton voisinage, même si ces endroits sont visibles depuis ton propre logement ou depuis des lieux publics. Cet élément n'autorise pas la publication de ces points de vue.